

La
Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XXV

Québec, 7 septembre 1912

No 5

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 65. — Les Quarante-Heures de la semaine, 65. — Apostolat de la Prière, 66. — Ordinations, 66. — Aux Etats-Unis, 67. — La Sainte-Enfance, 67. — Les origines du "Salve Regina", 68. — Les amis du Purgatoire, 72. — Traits et anecdotes sur la communion précoce, 75. — Bibliographie, 78.

Calendrier

— o —

8	DIM.	b	XV apr. Pent. et II sept. Nativité de la Ste Vierge. <i>Kyr. 2 cl.</i> II Vêp., mém. du suiv., du dim. et de S. Gorgone, martyr.
9	Lundi	b	S. Pierre Claver, confesseur.
10	Mardi	b	S. Nicolas de Tolentino, confesseur.
11	Mercr.	†b	Du 4 ^e jour de l'octave.
12	Jendi	b	S. Nom de Marie, <i>dbl. maj.</i> (du dim. dans l'oct. de la Nativité).
13	Vend.	†b	Du 6 ^e jour de l'octave.
14	Sam.	r	Exaltation de la Ste Croix, <i>dbl. maj.</i>

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

8 septembre, Saint-Côme ; Saint-Philippe de Néri. — 10, Saint-Pamphile. — 11, Notre-Dame des Laurentides. — 12, Saint-Narcisse. — 13, Saint-Benoît-Labre.

Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour le mois de septembre 1912 : *Les Écoles et les Collèges catholiques.*

Personne n'a oublié la lettre de ce pauvre Tisseau, le soldat assassin, qui fut guillotiné au Mans (France), au mois d'avril dernier. Aucune « considération » ne prouvera plus que ces lignes combien il est urgent de prier pour les écoles et les collèges catholiques : « *Ces quelques lignes n'ont donc pour but que de faire savoir que si moi, fils d'honnête famille d'ouvriers, je suis tombé si bas, ce n'est que par suite de l'enseignement reçu dans ma jeunesse . . . Mais cette faute qui vient de me retrancher de la société est devenue pour moi un bien, car c'est dans cette prison du Mans, où j'écris ces lignes, que j'ai trouvé un prêtre qui m'a appris ce qu'est réellement la vie.* »

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR SEPTEMBRE.

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre par le Cœur Immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour la prospérité des écoles et collèges catholiques.

Résolution apostolique : Non seulement par mes prières, mais par mon action personnelle aider au recrutement et au soutien des maîtres et des élèves de nos écoles et collèges catholiques.

— o —

Ordinations

— o —

Dimanche, le 1^{er} septembre, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a ordonné prêtres, dans la chapelle du collège de Lévis, M. L.-Honoré Fréchette, de Lévis, et M. Félix Dumont, neveu de Sa Grandeur, de Saint-Henri.

— o —

Aux Etats-Unis

Sa Grandeur Mgr l'Auxiliaire est revenu mercredi de Baltie, Conn., où il a présidé, dimanche dernier, aux cérémonies de la bénédiction de l'église canadienne-française.

La Sainte-Enfance

Les *Annales* de la Sainte-Enfance donnent le compte rendu des recettes pour l'année 1911.

En voici un résumé en chiffres ronds.

Allemagne.....	\$ 311, 595.00.
France.....	166, 888.00.
Belgique.....	96, 766.00.
Italie.....	57, 638.00.
Etats-Unis.....	33, 759.00.
Hollande.....	32, 995.00.
Autriche-Hongrie.....	25, 966.00.
Suisse.....	22, 556.00.
Pologne.....	6, 620.00.
Canada (1).....	6, 490.00.
Irlande.....	\$ 6, 240.00.
Espagne.....	4, 417.00.
Brésil.....	3, 478.00.
Angleterre.....	1, 786.00.
Pérou.....	1, 703.00.

Le reste est fourni par l'Asie, l'Afrique, le Portugal, la république Argentine, etc., et le montant total est de \$ 797, 231.00.

Pour tous renseignements, avis, images et médailles, *Annales*, s'adresser à M. le curé de la paroisse ou à Mgr Têtu, Québec. La contribution annuelle est de 12 sous par année : avec cela, l'Œuvre fait baptiser, chaque année, plus de 400,000 enfants.

(1) Conseil de Montréal, \$3,919.00 ; Diocèses de Québec, \$1,821.00 ; de Rimouski, \$276.00 ; de Chicoutimi, \$181.00 ; de Saint-Boniface, \$211.00 ; de Saint-Albert, \$35.00 ; de Prince-Albert, \$5.00.

Les origines du « Salve Regina »

— o —

Nous donnons, à titre d'information, dit *la Revue du Clergé français*, ces quelques pages où M. Vacandard recherche les origines du *Salve Regina*.

Deux témoignages, au lieu d'un, nous apprennent que l'église où fut chanté pour la première fois le *Salve Regina* est Notre-Dame du Puy. Aubri ajoute seulement que le chant de l'antienne est l'œuvre d'Aymar (qui fut nommé évêque en 1079, prit possession de son siège en 1087 et mourut onze ans plus tard, août 1098, à Antioche). Le chant du *Salve Regina* remonterait, par conséquent, à la fin du XI^e siècle.

C'est l'opinion à laquelle se rangent volontiers MM. Gastoué et Wagner. Telle est aussi la conclusion de Dom Gabriel Meier, dans la note qu'il lut au Congrès catholique international tenu à Munich en 1900 : « Les plus anciennes traditions, dit-il, indiquent le Puy-en-Velay (comme lieu d'origine du *Salve*) ; Aubri de Trois-Fontaines l'appelle, vers 1240, l'*antienne du Puy*, et son auteur, l'évêque Aymar du Puy. Ce témoignage vient trop tard (sans doute) pour lui attribuer une foi complète ; mais le lieu et la date semblent exacts. » Avec plus de conviction encore, le P. Jean de Valois ajoute : « Jusqu'à preuve contraire, nous croyons qu'il faut s'en tenir au témoignage d'Aubri de Trois-Fontaines. »

* * *

Comment l'*antiphona de Podio* fit-elle son entrée dans la liturgie ?

A certains indices, on voit qu'elle y avait déjà pénétré au cours (et peut-être même dès la première moitié) du XII^e siècle. Le manuscrit 3 719 de la Bibliothèque nationale, des environs de 1150 (d'après M. Gastoué), contient au folio 99, sur lignes à la pointe sèche le *Salve Regina* pour antienne *in Evangelio* (c'est-à-dire à *Benedictus* ou à *Magnificat*) d'un office *De beata*. Le codex *additionnel 18 302* du British Museum, antérieur de quelques années au précédent, contient aussi (fol. 130) le *Salve* comme antienne de tierce à l'Assomption. Ce sont les plus anciens témoins connus de l'emploi du *Salve* à l'office canonique.

On ignore leur provenance exacte. Mais il est permis de penser que l'Ordre de Cîteaux adopta vite l'antienne du Puy. Aubri de Trois-Fontaines déclare expressément que, « dans un chapitre général cistercien, saint Bernard demanda que le *Salve Regina* fût reçu par tout l'Ordre ; ce qui fut fait », ajoute-t-il. On n'a pas trouvé trace de cette décision. Mais il paraît qu'avant la fin du XII^e siècle, les Cisterciens chantaient le *Salve Regina* à certains offices. L'antiphonaire d'Hauterive, antérieur à 1203, qui ne renferme que le *Propre* du temps, contient *ad calcem*, parmi les *Commemorationes sanctorum*, le *Salve* comme mémoire de l'Assomption durant l'octave de cette fête. L'antiphonaire de Westmalle (1225) et celui de Bornheim (1244) ont le *Salve* pour antienne solennelle aux quatre grandes fêtes de la Sainte Vierge : Purification, Annonciation, Assomption et Nativité.

Bien plus, dès 1218, le chapitre général avait prescrit le chant quotidien du *Salve Regina* à la suite du répons et du verset *Gloria Patri*. Il est vrai que cette décision fut modifiée deux ans plus tard. En 1220 et en 1221, le chapitre enjoignait aux moines de réciter le *Salve*, chacun en son particulier : *Dicatur a singulis quotidie cum collectis consuets*. En 1228, nouvelles prescriptions : « On chantera tous les vendredis, après les sept psaumes, le répons *Aspice Domine* et l'antienne *Salve Regina*, avec le verset *Ora pro nobis*. En 1239, sur la demande du pape Grégoire IX, le statut de 1218 fut renouvelé ; on décida de chanter l'antienne tous les jours, après le répons, avec le verset *Ave Maria*. Enfin, en 1251, Louis IX et son frère Alphonse de Poitiers ayant demandé des prières à Cîteaux, les Pères ordonnèrent que, parmi d'autres suffrages, on chanterait chaque soir, après complies, le *Salve Regina*, en ajoutant comme de coutume le verset *Ave Maria* et l'oraison *Concede nos*. Cette prescription fut renouvelée quatre ans plus tard et l'usage une fois en vigueur s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Les Clunistes avaient peut-être adopté avant les Cisterciens le *Salve Regina*. Nous avons vu qu'aux environs de 1135 Pierre le Vénéral le faisait chanter « à la procession » le jour de l'Assomption ; le statut ajoute « qu'on devra l'introduire pareillement dans toutes les processions qui partent de l'église

principale des Apôtres pour se rendre à l'église Notre-Dame, sauf les jours où la coutume exige que l'on chante des répons ou antiennes propres des saints ». On n'a pas de document qui permette de dire si, avant le XIV^e siècle, les Clunistes insérèrent le *Salve Regina* dans leur office proprement dit. Mais entre 1308 et 1318 l'Abbé général décida que, « dans tous les lieux conventuels de l'Ordre, on chanterait désormais après complies le *Salve Regina* ou toute autre antienne de la Sainte Vierge ». Le *Salve* est seul expressément désigné, ce qui marque en quel honneur il était à Cluny depuis le temps de Pierre le Vénéral.

* *

Il semble que ce furent les Dominicains qui prirent les premiers l'habitude de chanter cette antienne après complies. Le bienheureux Jourdain de Saxe, second maître général de l'Ordre, raconte dans sa *Vie de saint Dominique* que les maisons dominicaines furent à l'origine horriblement tourmentées par les démons. Témoin lui-même du supplice qu'endura à Bologne le Fr. Bernard, il écrit : « Si cruel fut son martyre que, dans notre angoisse, nous avons ordonné de chanter, à l'issue de complies, l'antienne *Salve Regina*. De Bologne cet usage s'est répandu dans toute la province de Lombardie et, par ce moyen, cette pieuse et salutaire coutume a fini par s'enraciner dans l'Ordre tout entier. » Ne devons-nous pas croire que la Mère de notre Sauveur se plaît à de telles louanges et prend part à nos joies ? Un homme d'esprit religieux et digne de foi m'a rapporté que fréquemment, tandis que les Frères chantaient : *Eia ergo advocata nostra*, il avait vu en esprit la Mère de Dieu elle-même se prosterner devant son Fils et prier pour la conversion de tout l'Ordre. » Ceci était écrit avant 1234. Et un autre historien dominicain nous apprend que le chapitre général tenu à Limoges en 1250 décréta la récitation du *Salve* « *in choro flexis genibus post horas.* »

Au sentiment de M. Godet, ce serait à l'instigation des Dominicains, et plus spécialement de saint Raymond de Penafort, que Grégoire IX aurait ordonné que le *Salve Regina* fût chanté dans toutes les églises de Rome le vendredi soir à l'issue de complies.

L'opinion de M. Godet est assez vraisemblable. Il n'y a pas lieu de penser que Grégoire IX ait été influencé par les Franciscains, ses amis. L'Ordre de saint François prit pour règle dès 1223 de suivre l'office de la Curie *secundum ordinem sanctae romanae Ecclesiae*. Pour établir une parfaite unité, le chapitre général tenu à Assise, en 1230, à l'occasion de la translation du corps de saint François, fit distribuer à toutes les *provinces* des antiphonaires notés. Il n'est pas probable que le *Salve* y figurât encore. En 1241, le général Aimon de Favesham composa un recueil de rubriques embrassant toute la liturgie franciscaine. Et son œuvre fut approuvée par Grégoire IX. Le bréviaire contenait-il dès lors le *Salve*? Peut-être, mais comme les autres antiennes *De beata*, le *Salve* devait être *ad libitum*. En 1249, Jean de Parme nous dit nettement que l'Ordre chantait, après complies, selon les temps, l'une des quatre antiennes à la Sainte Vierge : *Regina caeli*, *Alma Redemptoris*, *Ave Regina caelorum*, et *Salve Regina*. C'est déjà la règle ou du moins l'esquisse de la règle que devait adopter plus tard l'Eglise romaine.

Inutile de poursuivre plus loin notre enquête. La date de l'introduction du *Salve Regina* dans l'office des Chartreux et des Carmes ne saurait être fixée avec exactitude. Ce qui est sûr, c'est que dans le cours du XIII^e siècle l'antienne se répandit un peu partout. En 1233, par exemple, les moines de Saint-Denis décident qu'on la chantera solennellement tous les jours de Carême après complies. Le coutumier de Westminster, rédigé en 1266, déclare que, d'après un usage tout récent, on doit la chanter après complies. Même discipline en certaines églises d'Espagne au moins à partir du Concile de Pennafiel (1302) : *Uti singulis diebus post completorium cantetur « Salve Regina » in qualibet ecclesia alta voce cum versu : Ora pro nobis*, etc. C'est sans doute pour se conformer à ce statut que D^{om} Rodrigo del Padron, archevêque de Compostelle (1304-1316), prescrit le chant solennel du *Salve Regina*, après complies, tous les jours, sauf certaines fêtes.

* * *

Concluons. Il reste et restera sans doute longtemps encore des obscurités sur les origines littéraire et musicale du *Salve*

Regina. Mais on n'a pas d'objection grave à présenter aux critiques qui estiment que la célèbre antienne provient du Puy, ou même, comme le veut Aubri de Trois-Fontaines, qu'Aymar en est le véritable auteur.

« A peine le *Salve* fut-il connu, qu'aussitôt il prit place dans la liturgie sous les deux formes d'antienne *ad canticum* et de chant processional. » Les Dominicains paraissent avoir été les premiers à le chanter régulièrement après complies.

Cette place est à remarquer. Il était aisé de l'en détacher pour le relier à d'autres chants pieux. Le *Salve* arriva ainsi à faire partie d'un office extra-liturgique. En certains endroits, on le chantait le soir « avec musique » et orgues. « Le nom même de *Salve* qui fut appliqué à ces exercices religieux servit aussi à désigner les offices de dévotion qui ne comportaient point nécessairement l'emploi de l'antienne du Puy. Le P. Thurston pense que l'on en peut suivre les traces jusque dans la première moitié du XIII^e siècle. Quelque trois cents ans plus tard, on terminait ces cérémonies par une exposition du Saint Sacrement. N'est-il pas intéressant de constater que notre expression populaire de « salut » a pour origine première le *Salve Regina.* »

Les amis du Purgatoire

Sainte Lutgarde, vierge cistercienne, avait aimé passionnément le monde dans sa première jeunesse. A la suite d'une vision merveilleuse, elle se tourna tout entière du côté de Dieu ; et, à dater de ce moment, elle se mit à la disposition de Notre-Seigneur pour faire uniquement son bon plaisir. L'Époux de son âme lui fit comprendre qu'elle aurait à se dévouer tout particulièrement au salut des pauvres pécheurs et à la délivrance des saintes prisonnières du Purgatoire.

Déjà dans le cloître, une nuit qu'elle essayait de prendre son repos, elle sentit son corps se couvrir d'une sueur abondante. Elle croyait déjà qu'il était à propos qu'elle se dispensât des Matines pour ne pas y aller toute trempée et ne pas s'exposer au danger de tomber sérieusement malade, lorsqu'elle entendit une voix qui lui dit : « Pourquoi demeures-tu ainsi

dans le lit ? Lève-toi promptement ; tu ne dois pas avoir égard à cette sueur, mais commencer à faire pénitence pour les pécheurs. » Elle se lève aussitôt toute remplie d'épouvante ; puis, lorsqu'elle est à la porte du chœur où l'on chantait déjà les Matines, Notre-Seigneur lui apparaît attaché à la Croix et tout couvert de sang. Il s'approche d'elle, détache un de ses bras pour l'embrasser avec beaucoup d'amour et lui fait baiser la plaie sanglante de son côté. Cette grâce la remplit de tant de suavité que, dans la suite, les plus grandes austérités ne lui paraissent plus rien.

Lutgarde vivait au temps où les hérétiques albigeois faisaient de terribles ravages en Languedoc. La Sainte Vierge lui apparut avec un visage triste, des habits de deuil et une attitude pleine d'abattement : « D'où vient, lui dit la sainte, que vous qui êtes belle comme la lune et resplendissante comme le soleil vous paraissiez maintenant si digne de compassion ? — C'est, lui répondit Marie, que les hérétiques crucifient de nouveau mon Fils. En punition d'un tel crime, la colère de Dieu est près d'éclater sur la terre et d'y exercer partout des vengeances terribles et inouïes. Pour remédier à ces maux, il vous faut entreprendre un jeûne de sept ans sans autre nourriture que du pain et de l'eau ; et durant ce même temps, efforcez-vous d'apaiser par vos larmes la rigueur de cette redoutable justice. » Lutgarde s'y offrit de bon cœur, et observa ce long jeûne avec un courage et une patience invincibles. Lorsqu'elle l'eût achevé, Notre-Seigneur lui en commanda un autre aussi long et aussi sévère en faveur des catholiques qui vivaient dans le péché, lui permettant seulement d'y ajouter quelques légumes ; et pour l'y obliger avec plus de suavité, il lui apparut tout couvert de plaies et de sang, et lui dit : « Vois-tu, ma fille, en quel état je me présente à mon Père pour attirer sa miséricorde sur les pécheurs ? Je veux aussi que tu souffres pour eux et que tu m'offres tous les jours au sacrifice de la messe, pour les réconcilier avec lui. » Elle accomplit encore ce second septennaire avec la même ferveur que le premier ; et elle conçut une si grande tendresse pour les pécheurs qu'elle ne cessait de prier et de pleurer pour eux.

Sa prière pour les âmes du Purgatoire était si efficace que, au témoignage de la bienheureuse Marie d'Oignies, il n'y avait

personne sur la terre, qui eût tant de pouvoir qu'elle pour obtenir leur délivrance. Sa sainte confiance allait jusqu'au point qu'elle disait quelquefois à Notre-Seigneur, dans l'ardeur de ses désirs : « Seigneur, ou effacez-moi de votre livre, ou faites miséricorde à cette âme pour laquelle je vous prie. » Il y a beaucoup d'exemples d'âmes dont elle a abrégé les peines ou qu'elle a entièrement délivrées par la force de son intercession et de ses larmes. Rappelons, entre autres, celui de Simon Germain, abbé de l'Ordre de Cîteaux.

Ce moine, qui avait été d'abord grand seigneur et savant renommé dans le siècle, fut un religieux de vie exemplaire. Il avait cependant ce défaut que, voulant élever à la hauteur de la sienne la ferveur des âmes, il se montra souvent plus rigide et plus sévère que ne le comportait un sage et discret gouvernement de son monastère. C'était le zèle d'Élie qui l'animait, plutôt que la mansuétude de Notre-Seigneur.

Germain mourut assez jeune et fut condamné par la divine justice à expier dans les flammes du Purgatoire son zèle excessif. En apprenant cette mort, Lutgarde, qui était avec lui en relation de spiritualité, en éprouva une vive peine, d'autant plus vive même qu'elle craignait que cette grande rigueur qu'il avait fait paraître ne fût pour lui une source de souffrances avant d'entrer en paradis. C'est pourquoi elle se condamna à des jeûnes, à des prières, à des mortifications nombreuses, pour obtenir du céleste Époux qu'il se montrât indulgent envers son serviteur, et le reçût promptement dans les éternels tabernacles.

Jésus se fit voir à elle et lui dit : « Ayez courage, ma fille, j'aurai égard à votre intercession. » Mais, comme elle ne se lassait point de prier dans la même intention, une voix intérieure lui dit encore : « Soyez tranquille, avant peu Simon sera délivré de ses peines. » Alors la pieuse fille ajouta : « Sauveur très clément, je vous en supplie, que toutes les consolations que, par un excès de bonté, vous destinez à votre servante soient reportées sur cette âme souffrante ; car je ne cesserai de gémir et de me lamenter jusqu'à ce que je sache positivement qu'elle est introduite dans la gloire. » Le Cœur de l'aimable Jésus ne put souffrir, si on peut ainsi parler, ces plaintes de sa servante ; et, peu après, Notre-Seigneur apparaît

de nouveau à Lutgarde, conduisant avec lui l'âme de l'Abbé entièrement délivrée, et lui dit : « Soyez en paix, ma bien-aimée, voici l'âme pour laquelle vous priez tant. » A ces mots, la vierge se jette à genoux aux pieds de son Sauveur, le front contre terre, l'adorant et le bénissant d'un si grand bienfait. Quant à l'âme, toute ravie d'allégresse, elle exprimait à Lutgarde sa gratitude, l'appelant sa bienfaitrice et lui disant que, sans elle, elle aurait eu encore pour onze ans de supplices à endurer, mais que tout est fini et qu'elle court à la récompense.

Traits et anecdotes sur la communion précoce

§ I. — TOUCHANTES COMMUNIONS D'ENFANTS

DE QUATRE A CINQ ANS

En dépit des abus qui avaient reculé l'âge de la première communion, beaucoup de prêtres et de directeurs, imbus de l'esprit de Dieu et des vrais principes de l'Église catholique, n'ont pas attendu le décret de Pie X pour donner le bon Dieu à des enfants âgés de sept ans et même notablement plus jeunes. Ils considéraient à bon droit, non pas l'âge, mais les dispositions de l'âme. Quand ils trouvaient ces dispositions satisfaisantes, ils n'hésitaient pas à permettre la communion même à des enfants de quatre ou cinq ans. Citons quelques exemples.

Un des plus touchants est celui d'une sainte de France, la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne. Le bréviaire en fait mention dans la quatrième leçon de son office du 5 novembre.

Françoise était née en 1427. Belle et douce comme un ange, elle fut amenée à la cour très chrétienne de Jean V, duc de Bretagne, à l'époque même où Jeanne d'Arc mourait sur le bûcher de Rouen. La petite princesse manifesta, dès l'âge de quatre ans, un ardent désir de recevoir le corps de Jésus-Christ.

Elle pleurait souvent à la messe quand elle apercevait entre les mains du prêtre la chère petite hostie, objet de tous ses vœux. Les jours où la cour se préparait à la communion, elle était triste et refusait même de boire et de manger. Un jour, la

duchesse lui ayant demandé la raison de son gros chagrin, elle répondit en sanglotant : « Hélas ! madame, Monseigneur et vous et toute votre cour, avez aujourd'hui joui d'une si grande faveur du ciel, ayant reçu le corps de Notre-Seigneur. Et moi seule, faute d'âge, je suis privée de ce grand bien. »

La bonne duchesse, attendrie jusqu'aux larmes, embrassa Françoise et lui promit de faire en sorte qu'elle pût communier à la prochaine Toussaint. Elle alla en effet trouver son confesseur, le P. Yves de Pontsal, digne Frère Prêcheur, qui, ayant examiné la Bienheureuse et étant émerveillé de ses saintes dispositions, lui accorda la permission tant désirée. Aussi, le jour de la Toussaint 1432, la petite princesse, âgée de cinq ans, vêtue du mantelet d'hermine aux armes de Bretagne, s'agenouilla au pied de l'autel et reçut la sainte hostie avec des transports de joie.

Il est évident que Françoise d'Amboise, bien qu'elle fût âgée de cinq ans, avait atteint l'âge de discrétion fixé par le Concile de Latran, et donc elle avait droit au pain des anges.

Sainte Madeleine de Pazzi avait, elle aussi, à cinq ans, les sentiments requis pour recevoir le Sauveur. Elle s'asseyait sur les genoux de sa mère quand celle-ci avait communiqué ; elle s'appuyait sur sa poitrine, afin, disait-elle, d'être plus près de Notre-Seigneur. Dès lors n'était-ce pas le droit et le devoir du prêtre de lui donner ce Dieu qu'elle aimait tant ?

Sainte Véronique Juliani n'avait que quatre ans quand elle disait à sa mère revenant de la sainte table : « Oh ! le suave parfum que vous répandez ! » Un peu plus tard, sa mère étant tombée malade, l'enfant s'approcha du prêtre venu avec le saint viatique et lui demanda la communion. Le prêtre refusa parce qu'il n'avait qu'une hostie. Véronique, en bonne petite théologienne, répondit : « Donnez-moi au moins une parcelle. Chaque morceau d'un miroir brisé représente tout entier l'objet placé en face. De même, Jésus-Christ est tout entier dans les plus petites parcelles de l'hostie sainte. Celle-ci peut donc suffire pour ma mère et pour moi. »

Nous lisons dans la vie de saint Alphonse de Liguori qu'il rencontra un jour une petite Napolitaine de cinq ans qui languissait, elle aussi, du désir de l'hostie et qui la demandait à tout prêtre qu'elle rencontrait. Le bon Saint l'interrogea et,

ravi de sa piété, lui permit de communier. Il disait ensuite à un de ses religieux : *Oh ! qu'il vaut mieux donner la communion à un enfant de cet âge qu'à tant de chrétiens dont le cœur est plein d'iniquités !*

On dira sans doute que ces âmes, dont nous venons de parler, étaient des âmes d'élite, des exceptions. Que l'on trouve rarement des dispositions aussi saintes, c'est certain ; mais des dispositions qui se rapprochent singulièrement de celles-là, il est au contraire très fréquent de les rencontrer même avant l'âge de sept ans dans les familles vraiment chrétiennes. Et si elles n'y sont pas, n'est-ce pas la faute des parents et des éducateurs ? Il est extrêmement facile d'orienter vers le Sauveur ces petits cœurs innocents ; ils s'ouvrent merveilleusement aux premières impressions de la grâce, parce qu'ils sont simples et peu compliqués ; ils se jettent dans les bras du bon Jésus aussi spontanément que dans les bras de leur maman. Souvent même il est nécessaire de mettre un frein à leurs élans mystiques.

§ 2. — BELLES COMMUNIONS D'ENFANTS

DE SEPT A HUIT ANS

Devant ces puretés naïves et douces, le même sentiment vient à tous les hommes de foi que saint Liguori exprimait avec tant d'émotion au sujet de sa petite Napolitaine. Oui, vraiment, ces chers petits valent mieux et sont plus dignes de recevoir le Dieu de pureté que tant de grandes personnes, au cœur ravagé par le péché, qui, d'un geste dur, voudraient les chasser de l'autel.

En 1909, un jeune père de famille nous dit un jour : « Quand je vois mes trois petits aînés âgés de sept, huit et dix ans, si purs, si pieux, exclus de la sainte table, alors que moi je puis m'en approcher, je me dis qu'ils en sont cent fois plus dignes que leur père, et que Notre-Seigneur se plairait bien plus dans leur cœur que dans le mien. » Ce père si chrétien nous confia alors son désir d'obtenir du Pape la permission de faire faire, sans tarder, la première communion à ses chers enfants : il voulait même demander à Pie X de vouloir bien lui-même les communier de sa main auguste. Je l'encourageai dans son pieux et ambitieux dessein. Nous connaissions bien la bonté

paternelle du Pape, mais, tout de même, la faveur nous sem-
blait insolite et nous n'espérions pas trop l'obtenir. Aussi,
quelle fut notre joie quand arriva une première réponse favo-
rable, puis une seconde encore plus explicite de Rome. Quelque
temps après, le 7 octobre 1909, Pie X daignait, dans sa cha-
pelle particulière, communier de sa propre main les deux petits
frères Jean et Joseph et leur petite sœur Marie-Chantal.

Tout récemment, notre ami nous écrivait : « Voilà un an que
mes chers petits enfants ont eu cet immense bonheur et tous
les jours je m'en félicite. Ils ont continué à communier plu-
sieurs fois par semaine ; ils le désirent, ils en sont heureux.
Complètement de leur âge pour tout le reste, ils sont d'une
piété vraiment touchante à l'église, surtout quand ils se pré-
sentent à la sainte table »... C.

Bibliographie

— VINGT GUÉRISONS A LOURDES, discutées médicalement par
le docteur de GRANDMAISON DE BRUNO, *ancien interne en
médecine des hôpitaux de Paris*. 1 vol. in-16 (320 pages),
3 fr. 50 ; franco, 3 fr. 75.

Les miracles de Lourdes préoccupent plus que jamais l'opi-
nion médicale. Les guérisons, opérées dans le Sanctuaire des
Pyrénées, ont besoin d'être étudiées et discutées, sans tenir
compte des conditions dans lesquelles elles s'accomplissent.

Le médecin n'a qu'à juger les faits, sans se préoccuper des
circonstances extérieures qui les accompagnent. Il décide si,
en dernière analyse, le fait est explicable ou non, avec les
notions scientifiques qui ont cours.

Démontrer qu'à Lourdes se produisent des guérisons, sor-
tant du cadre habituel des observations de la médecine, tel
est le but que s'est proposé le D^r de Grandmaison de Bruno.

Parce que médical son livre conclut à l'intervention du
surnaturel, c'est-à-dire de Dieu, dans l'accomplissement de
certaines guérisons extraordinaires réalisées à Lourdes. Cet
ouvrage mérite donc d'être pris en considération par tous
ceux qui, à divers titres, s'intéressent aux faits de Lourdes
et à la Vierge Immaculée.

Cours abrégé d'histoire naturelle

à l'usage des Maisons d'éducation

PAR L'ABBÉ V.-A. HUARD

ABRÉGÉ DE ZOOLOGIE.

ABRÉGÉ DE BOTANIQUE.

ABRÉGÉ DE MINÉRALOGIE.

ABRÉGÉ DE GÉOLOGIE.

Ces petits *Abrégés*, illustrés, qui varient d'une cinquantaine à une centaine de pages chacun, sont maintenant en vente, chez M. l'abbé Huard, à l'Archevêché de Québec, au prix de : 25 sous, l'unité ; \$ 2. 40 la douzaine.—Toutefois, l'*Abrégé de Géologie* ne sera prêt qu'au cours de l'automne. Nous l'annoncerons en temps utile.

En préparant ce « Cours abrégé d'histoire naturelle, » l'auteur s'est proposé : 1° de le rédiger tout d'abord au point de vue du Canada, et en même temps d'après le programme des examens du baccalauréat, pour les collèges classiques ; 2° d'éviter l'appareil trop technique, pour ne pas détourner les jeunes gens de ces sciences naturelles qui sont d'elles-mêmes si attachantes — quand on les présente avec assez de vie et non à l'état d'ossature sèche, aride et compliquée.

Garand & Thibault

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs

308¹/₂, RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC — Tél., 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

Une Spécialité :

OUVRAGE GARANTI.

Une visite est sollicitée.

LIBRAIRIE AUBANEL FRERES

Éditeurs, Imprimeurs de Notre Saint Père le Pape, AVIGNON
(FRANCE).

LE LIVRE DE PIÉTÉ DE LA JEUNE FILLE AU PENSIONNAT ET DANS SA FAMILLE, par l'Auteur des *Paillettes d'Or*. — Ouvrage honoré de la Bénédiction et de plusieurs Brefs de Sa Sainteté, approuvé par un cardinal, plusieurs archevêques et évêques. — Edition de luxe. — DESSINS DE PAUL AVRIL. — Gravure de PANNEMAKER. — 524^e Edition. — Un volume in-16 raisin de 918 pages.

Reliures diverses de \$ 1.50 à 45 cts. — Demander le catalogue spécial.

OUVRAGES FAISANT SUITE AU LIVRE DE PIÉTÉ DE LA JEUNE FILLE :

LA VIE AU PENSIONNAT — Complément du *Livre de Piété de la Jeune Fille*. Par l'Auteur des *Paillettes d'Or*. — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon ; S. G. Mgr l'Archevêque d'Aix ; S. G. Mgr l'Evêque de Nancy et de Toul, et S. G. Mgr l'Evêque d'Evreux. Nouvelle édition, revue et augmentée. — Un beau volume in-16 raisin de xxviii-306 pages. Broché, 63 cts. Demi-reliure amateur, \$ 1. 00.

LA VIE APRES LE PENSIONNAT. Complément de la *Vie au Pensionnat*, par l'Auteur des *Paillettes d'Or*.

PREMIÈRE PARTIE, *La Jeune Fille et la Famille*. — DEUXIÈME PARTIE, *La Jeune Fille et la Paroisse*. — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon. (Nouvelle édition.) Revue et augmentée. — Un beau volume in-16 raisin de xxii-256 pages. Broché, 50 cts. Reliure percaline, tr. rouge, 95 cts. TROISIÈME PARTIE : *La Jeune fille et le Monde*. — Un beau volume in-16 raisin de xvi-224 pages. Broché, 50 cts. Reliure percaline, tranche rouge, 95 cts. — QUATRIÈME PARTIE, *La Jeune Fille et l'Avenir*. (9^{me} édition.) — Un beau volume in-16 raisin de xii-339 pages. Broché, 63 cts. Reliure percaline, tranche rouge, \$ 1. 00.

Les quatre parties de *La Vie après le Pensionnat*, 3 beaux volumes, reliure percaline, dans un étui, \$ 3. 00.

L'ENFANT DE DIEU, ou LES SUITES DE NOTRE BAPTÊME, par la RÉVÉRENDE MÈRE MARY LOYOLA, du couvent de M. Bar-York (Angleterre). Traduit de l'anglais par J. REYMOND. — Un volume in-16 jésus de xvi-296 pages. Broché, 75 cts. Relié percaline, \$ 1. 00.

SOMMAIRE DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE, en tableaux synoptiques, pour servir aux instructions paroissiales et aux catéchismes de persévérance, par l'Auteur des *Paillettes d'Or*. Ouvrage honoré d'un Bref de Sa Sainteté, et approuvé par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques. — PREMIÈRE PARTIE : I. *Les Commandements de Dieu et de l'Eglise*. II. *Les Conseils évangéliques*. III. *La Conscience*. IV. *Le Pêché*. — Seizième édition. Un volume grand in-16 de xvi-224 pages. Broché, \$ 0. 63. Relié percaline, tranche rouge, 88 cts. — DEUXIÈME PARTIE : *Le Symbole des Apôtres*. Quatorzième édition. Un volume grand in-16 de xii-416 pages. Broché, \$ 1. 13 cts. Relié percaline, tranche rouge, \$ 1. 38. TROISIÈME PARTIE : *La Grâce, la Prière, les Sacrements*. Seizième édition. Un volume grand in-16 de xii-572 pages. Broché, \$ 1. 5. Relié percaline, tranche rouge. \$ 1. 75.